



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 6 - FEVRIER 2015**

# SOMMAIRE

## 43- Préfecture Haute- Loire

### 43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale

Arrêté N °2015048-0001 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-36 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton d'AUREC SUR LOIRE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	1
Arrêté N °2015048-0002 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-37 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BAS EN BASSET et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	3
Arrêté N °2015048-0003 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-38 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BOUTIERES et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	5
Arrêté N °2015048-0004 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-39 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BRIOUDE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	7
Arrêté N °2015048-0005 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-40 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de DEUX RIVIERES ET VALLEES et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	9
Arrêté N °2015048-0006 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-41 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton d'EMBLAVEZ ET MEYGAL et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	11
Arrêté N °2015048-0007 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-42 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de GORGES DE L'ALLIER GEVAUDAN et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	13
Arrêté N °2015048-0008 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-43 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de MEZENC et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	15
Arrêté N °2015048-0009 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-44 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de MONISTROL SUR LOIRE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	17
Arrêté N °2015048-0010 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-45 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de PAYS DE LAFAYETTE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	19

Arrêté N °2015048-0011 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-46 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de PLATEAU DU HAUT VELAY GRANITIQUE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	22
Arrêté N °2015048-0012 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-47 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 1 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	24
Arrêté N °2015048-0013 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-48 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 2 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	26
Arrêté N °2015048-0014 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-49 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 3 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	28
Arrêté N °2015048-0015 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-50 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 4 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	30
Arrêté N °2015048-0016 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-51 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de SAINT PAULIEN et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	32
Arrêté N °2015048-0017 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-53 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de VELAY VOLCANIQUE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	34
Arrêté N °2015048-0018 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-54 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de YSSINGEAUX et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	36
Arrêté N °2015048-0019 - Arrêté DIPPAL BEAG 2015-52 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de SAINTE FLORINE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux	38



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0001**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-36 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton d'AUREC SUR LOIRE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 36

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton d'AUREC SUR LOIRE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidatures enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton d'AUREC SUR LOIRE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

- 1 – Candidat : M. Pierre CHEYNET - Remplaçant : M. André LESVEN  
Candidate : Mme Suzanne FOURETS – Remplaçante : Mme Eliane JAVELLE
- 2 – Candidate : Mme Jacqueline ROUBIN – Remplaçante : Mme Clémentine BERTINELLI  
Candidat : M. Yvon VALEYRE - Remplaçant : M. Frédéric CADIER
- 3 – Candidate : Mme Florence TEYSSIER – Remplaçante : Mme Sylvie DA SILVA  
Candidat : M. Daniel TONSON - Remplaçant : M. Vincent LAUGIER

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0002**

**43- Préfecture Haute- Loire**  
**43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale**  
**43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-37 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BAS EN BASSET et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 37

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BAS EN BASSET et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidatures enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de BAS EN BASSET, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

- 1 – Candidat : M. Pierre ASTOR – Remplaçant : M. Anthony CAILLOUX  
Candidate : Mme Céline JOLIVET DECROIX – Remplaçante : Mme Florence AUBERT
- 2 – Candidat : M. Fabrice FARISON – Remplaçant : M. Henri AUBERT  
Candidate : Mme Élisabeth MIANES – Remplaçante : Mme Marie Thérèse MONTAGNE
- 3 – Candidat : M. Joseph CHAPUIS – Remplaçant : M. Thierry BENEVENT  
Candidate : Mme Blandine PRORIOL – Remplaçante : Mme Emmanuelle AUBERT-BREUYRE
- 4 – Candidate : Mme Alison CARDAIRE – Remplaçante : Mme Pierrette CHEVALIER  
Candidat : M. Ludovic DESCHAMPS – Remplaçant : M. Gilles MOULIN

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0003**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-38 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BOUTIERES et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 38

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BOUTIERES et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de BOUTIERES, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidat : M. Jean-Pierre MARCON - Remplaçant : M. Bernard SOUVIGNET  
Candidate : Mme Brigitte RENAUD - Remplaçante : Mme Alexandra VALENTIN

2 – Candidate : Mme Janine CHATELARD-PUTIGNIER - Remplaçante : Mme Jacqueline COURT  
Candidat : M. Daniel CHERVALIER - Remplaçant : M. Jean-Marc PUTIGNIER

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0004**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-39 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BRIOUDE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 39

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de BRIOUDE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de BRIOUDE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

- 1 – Candidat : M. Michel BERGOUGNOUX - Remplaçant : M. Jean-Luc VACHELARD  
Candidate : Mme Sophie COURTINE - Remplaçante : Mme Sigolène MORICHAU BEAUCHANT
- 2 – Candidat : M. Jean-Noël LHERITIER - Remplaçant : M. Pascal PIROUX  
Candidate : Mme Brigitte SOUCHON - Remplaçante : Mme Annie AUZARD
- 3 – Candidat : M. Laurent DOUSSIN - Remplaçant : M. Patrick MATHO  
Candidate : Mme Doriane ROUSSERIE - Remplaçante : Mme Françoise VERRON
- 4 – Candidate : Mme Sandrine PRADAL - Remplaçante : Mme Lucienne LAYES  
Candidat : M. Christian THEROND - Remplaçant : M. José GRINAN

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0005**

**43- Préfecture Haute- Loire**  
**43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale**  
**43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-40 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de DEUX RIVIERES ET VALLEES et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 40

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de DEUX RIVIERES ET VALLEES et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de DEUX RIVIERES ET VALLEES, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidat : M. Antoine LARDON – Remplaçant : M. Michel GUILLAUMOND  
Candidate : Mme Sonia MARTELLINO – Remplaçante : Mme Françoise BALMONT

2 – Candidate : Mme Carine CHAUDIER – Remplaçante : Mme Virginie LOMBARD  
Candidat : M. Patrick RIFFARD – Remplaçant : M. Joseph CHAMPAVERT

3 – Candidate : Mme Sandrine FLEURY – Remplaçante : Mme Marie-Evelyne AVOND  
Candidat : M. Jean François TECHER – Remplaçant : M. Jean-Louis GUERIN

4 – Candidat : M. Yves BRAYE – Remplaçant : M. Bruno MARCON  
Candidate : Mme Marylène MANCINI – Remplaçante : Mme Anne-Charlotte CONVERS

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0006**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-41 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton d' EMBLAVEZ ET MEYGAL et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 41

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton d'EMBLAVEZ ET MEYGAL et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton d'EMBLAVEZ ET MEYGAL, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidat : M. Raymond ABRIAL – Remplaçant : M. Denis VINCENT

Candidate : Mme Cécile GALLIEN – Remplaçante : Mme Bettina CHAUDY

2 – Candidate : Mme Ernestine CHALENDARD née NGAMIKARA – Remplaçante :  
Mme Marie Bernadette MATHIAS

Candidat : M. Jean Benoit GIRODET – Remplaçant : M. Jean Paul BEAUMEL

3 – Candidate : Mme Bernadette COURBON – Remplaçante : Mme Marie CHOUVELON

Candidat : M. Serge DINCQ – Remplaçant : M. Florian LIABEUF

4 – Candidat : M. Gustave ALIROL – Remplaçant : M. Christian LAFOND

Candidate : Mme Emeline CHICHA – Remplaçante : Mme Jeannick COLIBERT

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0007**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-42 fixant la liste définitive des candidats à l'élections départementale du 22 mars 2015 dans le canton de GORGES DE L'ALLIER GEVAUDAN et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

**ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 42**

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton des GORGES DE L'ALLIER GEVAUDAN et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton des GORGES DE L'ALLIER GEVAUDAN, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidate : Mme Sabine BOUQUET - Remplaçante : Mme Armelle BESSE  
Candidat : M. Franck NOEL-BARON - Remplaçant : M. Gilles RUAT

2 – Candidate : Mme Thérèse ARES - Remplaçante : Mme Véronique BARBERY  
Candidat : M. Jacques TOURNAYRE - Remplaçant : M. Romain BRUNEL

3 – Candidat : M. Michel BRUN - Remplaçant : M. Alain CUSSAC  
Candidate : Mme Marie Thérèse ROUBAUD - Remplaçante : Mme Jessica COUDERT

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0008**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-43 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de MEZENC et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 43

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du MEZENC et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du MEZENC, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidat : M. Philippe DELABRE – Remplaçant : M. Michel ARCIS  
Candidate : Mme Nathalie ROUSSET – Remplaçante : Mme Yolande FAURE

2 – Candidat : M. Bernard CHEYNEL – Remplaçant : M. Fabrice FLOURY  
Candidate : Mme Renée VAGGLANI – Remplaçante : Mme Marianne MERMET-BOUVIER

3 – Candidat : M. Fabien GUILLAUMOND – Remplaçant : M. Florian ESCOFFIER  
Candidate : Mme Géraldine SAMIOTAKIS – Remplaçante : Mme Claudette VALLA

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0009**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-44 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de MONISTROL SUR LOIRE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 44

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de MONISTROL SUR LOIRE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de MONISTROL SUR LOIRE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidat : M. Jean-Marc GUILLAUMOND – Remplaçant : M. Stéphane FABRE  
Candidate : Mme Maria RAIA – Remplaçante : Mme Nelly FAYOLLE

2 – Candidat : M. Yannis MASSARD – Remplaçant : M. Didier AUDOUARD  
Candidate : Mme Anne-Sophie PUTOT – Remplaçante : Mme Bernadette MOUNIER CHAMBLAS

3 – Candidat : M. Guy LAURENSEN – Remplaçant : M. Jean POULAKIS  
Candidate : Mme Annie MANGIARACINA-VEROT – Remplaçante : Mme Anne-Corine GUILLAUD

4 – Candidat : M. François BERGER – Remplaçant : M. François VENISSE  
Candidate : Mme Christelle MICHEL DELEAGE – Remplaçante : Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0010**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-45 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de PAYS DE LAFAYETTE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 45

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PAYS DE LAFAYETTE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du PAYS DE LAFAYETTE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

- 1 – Candidat : M. Christian POULET – Remplaçant : M. Loïc MALFANT  
Candidate : Mme Élisabeth TIXIER – Remplaçante : Mme Florence GRELLIER
- 2 – Candidate : Mme Florence BELLUT – Remplaçante : Mme Catherine JAMMES  
Candidat : M. Jean SAMUEL – Remplaçant : M. Gérard RACHER
- 3 – Candidate : Mme Annie RICOUX – Remplaçante : Mme Isabelle BAUFRETON  
Candidat : M. Jean-Pierre VIGIER – Remplaçant : M. Jean-Marie CHAPON
- 4 – Candidat : M. Alain CHAPUIS – Remplaçant : M. Jean Marc CUBIZOLLES  
Candidate : Mme Christine CHEVALIER – Remplaçante : Mme Marie-Claire PIGNOL
- 5 – Candidate : Mme Christine BONNEFOIS – Remplaçante : Mme Céline ATHÉA  
Candidat : M. Jean-François THILLET – Remplaçant : M. Sébastien PACALLET
- 6 – Candidat : M. Jacques CARDAIRE – Remplaçant : M. Romain BATHIE  
Candidate : Mme Christine GIRARD – Remplaçante : Mme Lucie BOGAERT

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0011**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-46 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de PLATEAU DU HAUT VELAY GRANITIQUE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 46

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PLATEAU DU HAUT VELAY GRANITIQUE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du PLATEAU DU HAUT VELAY GRANITIQUE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

- 1 – Candidat : M. Joris BARLET - Remplaçant : M. Daniel GUINAMANT  
Candidate : Mme Corinne TROLLIET - Remplaçante : Mme Estelle DAGARD
- 2 – Candidate : Mme Madeleine ALLARD - Remplaçante : Mme Françoise GALENT  
Candidat : M. Jean-Paul MAISONNIAL - Remplaçant : M. Alexis JUAN
- 3 – Candidat : M. Bernard BRIGNON - Remplaçant : M. Jean-Claude BONNEBOUCHE  
Candidate : Mme Marie-Agnès PETIT - Remplaçante : Mme Régine COUTENSON

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0012**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-47 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 1 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 47

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY-EN-VELAY 1 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du PUY-EN-VELAY 1, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux:

1 – Candidate : Mme Nicole GRANGER – Remplaçante : Mme Chantal RABEYRIN  
Candidat : M. René VACHÉ – Remplaçant : M. Jean-Claude HILAIRE

2 – Candidat : M. Marc BOLEA – Remplaçant : M. Yves DEVEZE  
Candidate : Mme Christiane MOSNIER – Remplaçante : Mme Elisabeth LYOTARD

3 – Candidate : Mme Celine GACON – Remplaçante : Mme Maud GAGNE  
Candidat : M. Grégoire POTTON – Remplaçant : M. François RIOUFREYT

4 – Candidat : M. Lionel BOUTON – Remplaçant : M. Xavier DE GROSSOUVRE  
Candidate : Mme Michelle CHAUMET – Remplaçante : Mme Nicole RIOU

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0013**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-48 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 2 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 48

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY-EN-VELAY 2 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du PUY-EN-VELAY 2, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

1 – Candidat : M. Gérard CONVERT – Remplaçant : M. Lucien ABRIAL  
Candidate : Mme Josiane MIALON – Remplaçante : Mme Rachel GIRE

2 – Candidat : M. Joffrey CHOUVELON – Remplaçant : M. Guy GARNIER  
Candidate : Mme Bernadette ROMÉYER – Remplaçante : Mme Marie DELORME

3 – Candidat : M. Gilbert CHAINE – Remplaçant : M. Michel MUTZENBERG  
Candidate : Mme Évelyne VALENTIN – Remplaçante : Mme Christine JOURDE

4 – Candidate : Mme Corinne BRINGER – Remplaçante : Mme Sylvie DORGET  
Candidat : M. Jean-Paul VIGOUROUX – Remplaçant : M. Marc PARRIN

5 – Candidate : Mme Magali GAURAZ – Remplaçante : Mme Françoise BALME DU GARAY  
Candidat : M. Alexis MONJAUZE – Remplaçant : M. Daniel BOYER

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0014**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-49 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 3 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 49

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY EN VELAY 3 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du PUY EN VELAY 3, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

- 1 – Candidat : M. Yves PRAT - Remplaçant : M. Dominique TRIOLAIRE  
Candidate : Mme Solange REYMOND-ARSAC - Remplaçante : Mme Pascale BONHOMME
- 2 – Candidate : Mme Laure BLÉE - Remplaçante : Mme Solange COLLET  
Candidat : M. André CORNU - Remplaçant : M. Laurent BOYER
- 3 – Candidat : M. Pierre QUIBLIER - Remplaçant : M. Jérôme TEXIER  
Candidate : Mme Marie-Léonce SABATIER - Remplaçante : Mme Andrée BRUYERE
- 4 – Candidat : M. Jean-Paul BRINGER - Remplaçant : M. Denis CLAMENS  
Candidate : Mme Anne-Marie CHAUSSENDE - Remplaçante : Mme Jacqueline SANIARD

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0015**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-50 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY- EN- VELAY 4 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 50

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du PUY-EN-VELAY 4 et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du PUY-EN-VELAY 4, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

1 – Candidate : Mme Valérie ALIBERT – Remplaçante : Mme Michelle OUTEMMIN  
Candidat : M. Laurent PUTOUX – Remplaçant : M. Gilbert DUCAROUGE

2 – Candidate : Mme Aurore ARNAUD – Remplaçante : Mme Alice VIALLET  
Candidat : M. Jacques TEXIER – Remplaçant : M. Florian CLAVARON

3 – Candidat : M. Pierre ROBERT – Remplaçant : M. Thierry MOURGUES  
Candidate : Mme Christelle VALANTIN – Remplaçante : Mme Marie-Laure PONTVIANNE

4 – Candidat : M. Laurent JOHANNY – Remplaçant : M. René BAY  
Candidate : Mme Isabelle MARGERIT – Remplaçante : Mme Andrée ROUSSEL

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0016**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-51 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de SAINT PAULIEN et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

**ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 51**

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de SAINT PAULIEN et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de SAINT PAULIEN, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

- 1 – Candidat : M. Laurent BARBALAT - Remplaçant : M. Jean-Yves BERAUD  
Candidate : Mme Odile MAUREL - Remplaçante : Mme Marie-Françoise ORIO
- 2 – Candidat : M. Édouard CROZIER - Remplaçant : M. André CHEVALIER  
Candidate : Mme Véronique GATHERCOLE - Remplaçante : Mme Stéphanie VACHÉ
- 3 – Candidat : M. Michel JOUBERT - Remplaçant : M. Jean Marc BOYER  
Candidate : Mme Marie Pierre VINCENT - Remplaçante : Mme Élisabeth VIDAL

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0017**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-53 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de VELAY VOLCANIQUE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 53

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton du VELAY VOLCANIQUE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton du VELAY VOLCANIQUE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

1 – Candidat : M. Michel DECOLIN - Remplaçant : M. Jérôme BAY  
Candidate : Mme Marie-Laure SOULIER épouse MUGNIER - Remplaçante : Mme Michelle BRUN

2 – Candidat : M. Serge BOYER - Remplaçant : M. Alain ROBERT  
Candidate : Mme Isabelle CREDARO-PROVINS - Remplaçante : Mme Josiane NEGRON

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n ° 2015048-0018**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-54 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de YSSINGEAUX et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 54

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton d'YSSINGEAUX et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton d'YSSINGEAUX, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

1 – Candidate : Mme Agnès HAY – Remplaçante : Mme Catherine VALADE MURBACH  
Candidat : M. Étienne VIAL – Remplaçant : M. Romain CELLE

2 – Candidat : M. Jean-Noël BARROT – Remplaçant : M. Georges PHILIBERT  
Candidate : Mme Madeleine DUBOIS – Remplaçante : Mme Huguette LIOGIER

3 – Candidat : M. Gabriel Jean CARDAIRE – Remplaçant : M. Julien CURINIER  
Candidate : Mme Émilie VOCANSON – Remplaçante : Mme Constance BARRAT

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ





PREFECTURE HAUTE- LOIRE

## **Arrêté n °2015048-0019**

**signé par  
VOIR DANS LE DOCUMENT**

**le 17 Février 2015**

**43- Préfecture Haute- Loire  
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale  
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

Arrêté DIPPAL BEAG 2015-52 fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de SAINTE FLORINE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

## ARRETE DIPPAL BEAG 2015 – 52

**fixant la liste définitive des candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015 dans le canton de SAINTE FLORINE et déterminant, pour chacun d'eux, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux.**

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.210-1, R.28, R.109-1 et R.109-2;

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

Vu les déclarations de candidature enregistrées lors de la période de dépôt du 9 au 16 février 2015 ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 16 février 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des binômes de candidats à l'élection départementale du 22 mars 2015, dans le canton de SAINTE FLORINE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la Préfecture, est arrêtée selon l'ordre suivant, valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

- 1 – Candidat : M. Christophe BEDROSSIAN - Remplaçant : M. Xavier BOUSSET  
Candidate : Mme Myriam CHEVALIER BONNOUR - Remplaçante : Mme Fabienne CUMINE
- 2 – Candidat : M. François BARRAT - Remplaçant : M. Georges CHEVALIER  
Candidate : Mme Victorine VEROT - Remplaçante : Mme Emilie OTTER
- 3 – Candidat : M. Michel CLEMENSAT - Remplaçant : M. Didier SOULIER  
Candidate : Mme Françoise LOTTE - Remplaçante : Mme Nathalie AVININ
- 4 – Candidate : Mme Nicole CHASSIN - Remplaçante : Mme Chantal TAVERNIER  
Candidat : M. Pascal GIBELIN - Remplaçant : M. André HALFON

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Président de la commission de propagande et les Maires des communes du canton concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires du canton concerné.

Au Puy-en-Velay, le 17 février 2015

Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ